

| | |
|--|---|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p> | <p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 18 janvier 2024 Par suite d'une convocation en date du 12 janvier 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 18 janvier 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 12 Délibération n° 04_2024</p> | <p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Marie TROUILLET (a donné pouvoir à Aline SIMOES), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p> |

Objet : BORNAGE PARCELLE DE M. GÉRARD VEYRAT A CHAMOUX

Monsieur le Maire indique qu'il a été convoqué à un bornage à Chamoux pour une parcelle en bordure de route appartenant à M. VEYRAT Gérard.

Étant convoqué sur place, Monsieur le Maire en a profité pour demander au géomètre s'il était possible de régulariser une situation de fait en face de cette parcelle, à l'entrée de l'impasse du four à pain. La proposition serait de céder une partie de l'emprise publique déjà utilisée pour l'implantation de la fosse septique à M. Gérard VEYRAT. La partie proposée à la cession est déjà en herbe et n'est pas utilisée pour la voirie.

Monsieur le Maire présente le découpage proposé et demande l'avis du conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à **19** voix pour et une abstention, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de l'opération.

Comme le prévoit la loi, le projet de cession sera soumis à enquête publique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

| | | |
|--|---|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p> | <p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> | <p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> |
|--|---|---|

